



Directeur, Bureau des radiocommunications

PLAN D'EXPLOITATION 1997 DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Introduction	4
2 Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence	4
2.1 Fiches de notification concernant les services spatiaux	4
2.2 Fiches de notification concernant les services de Terre	7
3 Réunions et conférences	10
3.1 Activités des commissions d'études	10
3.2 Commission spéciale	17
3.3 Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)	17
3.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)	17
3.5 Réunion de préparation à la Conférence (RPC)	18
3.6 Session 1997 du Conseil	18
3.7 Assemblée des radiocommunications de 1997 (AR-97)	18
3.8 Conférence mondiale des radiocommunications de 1997 (CMR-97)	18
3.9 Conférence mondiale des radiocommunications de 1999 (CMR-99)	19
4 Etudes et projets spéciaux	19

4.1	Assistance technique, séminaires, coopération avec les autres Secteurs et relations avec les organisations régionales et internationales	19
4.2	Elaboration de logiciels/appui au traitement électronique des données	22
4.3	Etude de coût	23
4.4	Questions de réglementation et de procédure	23
4.5	Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires	23
4.6	Résolution 14 de la Conférence de plénipotentiaires	23
4.7	Résolutions 15 et 39 de la Conférence de plénipotentiaires	23
4.8	Résolution 16 de la Conférence de plénipotentiaires	24
4.9	Résolution 17 de la Conférence de plénipotentiaires	24
4.10	Résolution 18 de la Conférence de plénipotentiaires	24
4.11	Résolution 19 de la Conférence de plénipotentiaires	25
4.12	Résolutions 32, 33 et 34 de la Conférence de plénipotentiaires	25
4.13	Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires	25
4.14	Résolution 62 de la Conférence de plénipotentiaires	26
4.15	Résolutions 65 et 66 de la Conférence de plénipotentiaires	26
4.16	Résolution 26 de la CMR-95	26
4.17	Résolution 71 de la CMR-95	26
4.18	Résolution 339 de la CMR-95	26
4.19	Résolution 529 de la CMR-95	26
4.20	Résolution 531 de la CMR-95	27
4.21	Résolution 713 de la CMR-95	28
4.22	Résolutions de l'Assemblée des radiocommunications	28
5	Publications	28
5.1	Publications d'ordre réglementaire	28
5.2	Documents de service	29

	Page
5.3	Recommandations de l'UIT-R..... 29
5.4	Contribution pour la CMR-97 29
5.5	Préparation des manuels..... 29
5.6	Publications électroniques..... 29
6	Missions et formation en cours d'emploi..... 32
7	Questions de personnel..... 33
8	Questions financières 34
8.1	Budget général de l'UIT-R..... 34
8.2	Budget des commissions d'études des radiocommunications 34
Annexe I - Manuels de l'UIT-R.....	39

1 Introduction

Ce plan d'exploitation pour le Secteur de l'UIT-R, et en particulier pour le Bureau des radiocommunications, expose en toute transparence et en détail les activités qu'il est prévu d'entreprendre au cours de l'année 1997. Les activités du Bureau se subdivisent en deux grandes catégories: travaux suivis et études ou projets spéciaux pour une durée limitée. Le présent document constitue un outil indispensable à la gestion efficace des activités du Bureau. Il fixe des objectifs aux unités organisationnelles du BR dont les progrès sont évalués grâce aux rapports trimestriels qui sont un outil supplémentaire de gestion sur le plan interne. Le plan d'exploitation découle logiquement du plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto dans sa Résolution 1.

L'année 1997 sera de nouveau particulièrement importante tant pour le Bureau que pour l'ensemble du Secteur. En ce qui concerne les activités suivies, le volume de travail que doit absorber le Bureau et dont une grande partie est déterminée par les traités, augmente encore. En plus de l'augmentation de la demande pour ces activités suivies, les travaux engagés dans le cadre d'études et de projets spéciaux demandés par l'Assemblée des radiocommunications et la Conférence mondiale des radiocommunications se poursuivent. Le BR cherche à utiliser davantage les outils informatiques et continue à se restructurer pour améliorer son efficacité. Les ressources budgétaires supplémentaires mises à disposition par le Conseil sont en train d'être utilisées. Les priorités retenues au moment de la préparation du premier plan d'exploitation (pour 1996) sont toujours valables et auront une incidence, en particulier, sur les activités liées à l'espace. Le plan ci-après signale donc les domaines dans lesquels il faudra peut-être réduire certaines activités. Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est invité à revoir ce plan ainsi que les priorités qui y sont fixées. Le Bureau s'efforcera de maintenir le niveau de qualité qu'on lui connaît mais il est dans l'ensemble certain que le niveau et la qualité de service en 1997 ne seront pas à la hauteur des espérances.

2 Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence

2.1 Fiches de notification concernant les services spatiaux

2.1.1 Tâches et objectifs

En 1997, le Département des services spatiaux continuera de s'acquitter de ses tâches habituelles: à savoir, recevoir, saisir, valider et publier les données notifiées par l'intermédiaire du Système de réseaux spatiaux (SRS) contenant toutes les données en rapport avec les services spatiaux (caractéristiques des stations des réseaux spatiaux). De plus, il doit examiner sous l'angle réglementaire et technique les fiches de notification des réseaux à satellite en vue de les inscrire dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence). Il doit également s'occuper de la publication anticipée des renseignements relatifs aux réseaux à satellite, des demandes de coordination, des modifications apportées aux Plans, etc., l'objectif général étant de traiter les informations ci-dessus dans les délais voulus.

2.1.2 Volume de travail

Le volume de travail en relation avec les services spatiaux a augmenté régulièrement au cours des dernières années, l'augmentation ayant été très forte en 1995 et 1996 (voir la Figure 1 ci-dessous). L'augmentation du nombre de demandes présentées va de pair avec la complexité croissante des réseaux spatiaux, phénomène qui s'explique d'une part par l'évolution technologique et d'autre part par les exigences des récentes conférences de l'UIT qui ont besoin de données plus détaillées pour réaliser des examens plus complexes. Le problème de la publication anticipée fictive a été reconnu

par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto dans sa Résolution 18 et il devient urgent de s'attaquer à ce problème. Il faut espérer que la CMR-97 procédera à une réforme très attendue des procédures de coordination et de notification des satellites. De plus, les décisions prises par les conférences ont également pour effet d'augmenter la charge de travail. A l'heure actuelle, l'activité postérieure à la conférence qui exige le plus de ressources concerne les exercices de planification à mener à bien pour le SRS conformément aux dispositions de la Résolution 531 de la CMR-95.

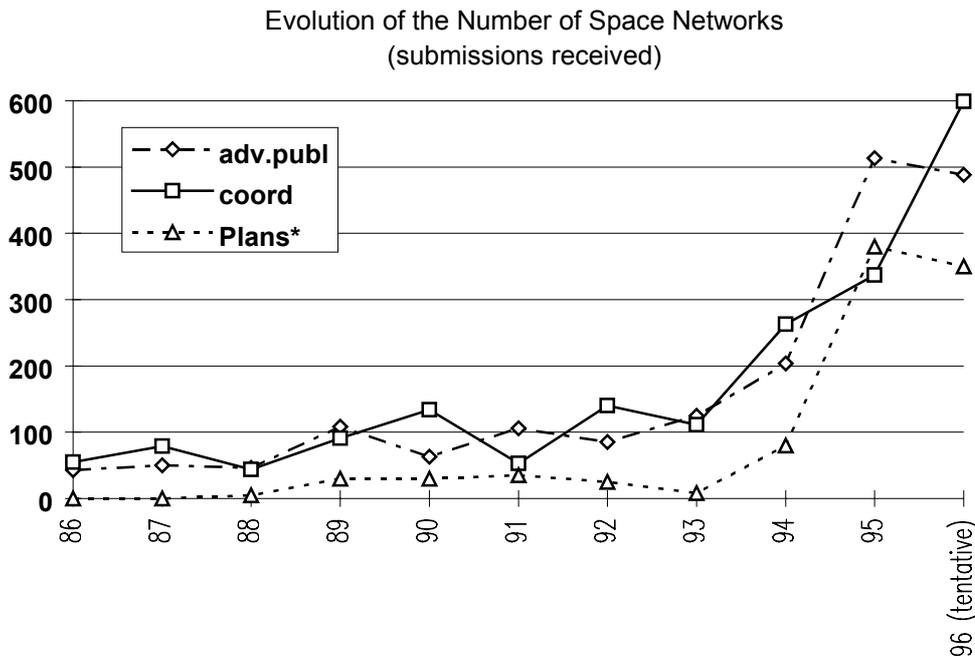


FIGURE 1
**Evolution du nombre de réseaux spatiaux
(demandes reçues)**

Compte tenu de cette évolution et en dépit des mesures prises par le Bureau en 1995/1996 et de l'augmentation de la production qui en est résultée, les délais de traitement des documents reçus continueront malheureusement à poser problème en 1997. Les secteurs les plus critiques à cet égard concerneront la coordination des réseaux à satellite (examen et publication des sections spéciales AR11/C) et les modifications apportées aux Plans pour lesquels les délais de publication (au début de 1997) étaient encore compris entre environ 16 et 18 mois. Le tableau qui suit donne un aperçu des délais escomptés (durée de traitement entre les dates de réception et de publication, y compris tous les examens techniques et réglementaires indispensables) dans les principaux secteurs des activités spatiales:

	Article 11, RS33, RS46	Article 13	AP30/30A	AP30B
--	------------------------	------------	----------	-------

	publication anticipée	coordination	inscription	modifications apportées aux Plans	conversion
délai	4-5 mois	18 mois	12 mois	16 mois	12 mois

2.1.3 Mesures prises et mesures à prendre

Plusieurs mesures ont déjà été prises ou le seront prochainement, pour faire face à la charge de travail dont il vient d'être question.

L'augmentation de la productivité que l'on observe dans le traitement des fiches de notification (procédures de coordination, de notification et de modification des Plans, saisie de données et examens d'ordre réglementaire et technique) ainsi que le rythme accéléré des publications ou encore la réduction du nombre de cas traités dans de nombreux domaines d'activités (article 13, appendices 30 et 30A) seront toutefois neutralisés par l'augmentation ininterrompue du volume de travail. En 1997, le Bureau continuera à appliquer d'autres mesures pour faire face à cette situation de l'accroissement du nombre de fiches de notification présentées, en vue de diminuer le délai de traitement nécessaire. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer: la présentation électronique de l'information, l'accès direct en lecture seulement au Fichier de référence et aux fichiers des réseaux à satellite.

Par ailleurs, puisqu'une partie importante du traitement des fiches de notification concerne la saisie des données et la validation des fiches reçues, l'utilisation d'un système sur PC pour la notification électronique, qui permet notamment à une administration de procéder à une validation automatisée importante avant la présentation de sa fiche de notification, devrait contribuer à une plus grande efficacité. Ce système présente en outre l'avantage de pouvoir faciliter l'échange de données concernant la coordination entre les administrations. Cette mesure a été associée à l'établissement de nouvelles fiches de notification (appendice S4 révisé) qui tient compte des modifications résultant des décisions prises par les conférences, de la rationalisation des bases de données et de l'expérience acquise dans leur utilisation.

Le traitement accéléré d'un nombre croissant de fiches de notification dans le domaine des plans pour les services spatiaux est étroitement lié aux activités de préparation à la CMR-97. Le Bureau s'efforcera de renforcer ces activités dans ce secteur au sein du Département des services spatiaux (SSD).

2.1.4 Priorités

On constate, d'après les études actuelles sur l'évolution du nombre de demandes de coordination pour les réseaux à satellite (études sur la Résolution 18 et autres études) et d'après l'augmentation du nombre de publications anticipées déjà reçues, que le nombre de demandes de coordination à traiter par le Bureau en 1997 ne va pas diminuer. Par ailleurs, l'utilisation par les administrations des procédures électroniques de notification et de consultation de la base de données de l'UIT ne se traduira pas à très court terme par une nette amélioration. Toutefois, afin de résorber la charge de travail dans les secteurs les plus critiques et de mieux répartir les délais de traitement des fiches de notification, les priorités qui avaient été fixées pour les activités dans le domaine spatial en 1996 devront être maintenues pour 1997. On distingue deux niveaux de priorité:

Première priorité (priorité absolue):

- traitement des demandes de coordination pour les services spatiaux (AR11/C, RS46/C);
- traitement des modifications apportées au Plan du SRS (AP30/30A et mise en oeuvre du § 5.3 de la Résolution 531);
- exercices de planification du SRS (§ 5.4 de la Résolution 531);
- assistance fournie - en matière de procédure et de réglementation - aux administrations des pays en développement et à celles des pays n'entretenant pas de relations ou ayant des relations conflictuelles et avec lesquelles la coordination est recherchée.

Deuxième priorité (activités réduites) ou susceptibles de souffrir d'un certain retard:

- traitement des fiches de notification soumises en vertu de l'article 13;
- publication anticipée (AR11/A, RS46/A);
- appendice 30B;
- participation aux travaux des commissions d'études de l'UIT-R;
- assistance fournie aux administrations pour les calculs techniques complexes (à quelques exceptions près pour les pays en développement).

Ces priorités seront réexaminées en permanence et révisées si nécessaire, en fonction de l'évolution de la charge de travail et des effectifs disponibles.

2.2 Fiches de notification concernant les services de Terre

2.2.1 Tâches et objectifs

En 1997, le Département des services de Terre (TSD) continuera à assurer le traitement des fiches de notification pour les services de Terre, c'est-à-dire qu'il lui incombe de saisir et valider les données, de faire appliquer les procédures du Règlement des radiocommunications (examen de la conformité avec le Règlement des radiocommunications et avec les différents plans d'attribution et d'allotissement des fréquences présentés dans le Règlement ou figurant en annexe des accords régionaux). Pour certaines bandes, le Département calcule également les probabilités de brouillage préjudiciable. Les fiches de notification concernent les services de radiodiffusion de Terre, les services fixe et mobile ainsi que d'autres (services de radionavigation, de fréquences étalon et de signaux horaires et de météorologie). Les assignations de fréquence qui ont reçu un avis favorable aux termes des examens réglementaires et, si nécessaire, des examens techniques, sont alors inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences.

Tels seront donc les principaux objectifs pour 1997. A part ces principaux objectifs, les autres activités dont devra s'acquitter le Département des services de Terre concernent l'assistance aux administrations, le contrôle des émissions, l'attribution d'un moyen d'identification au niveau international, l'organisation de séminaires, l'édition et la publication de documents de service et de Recommandations de l'UIT-R, de Manuels, etc. Ces activités sont décrites dans d'autres parties de ce Plan d'exploitation.

Comme on peut le voir sur la Figure 2 ci-dessous, la charge de travail du Département a considérablement augmenté au cours des six dernières années (elle a plus que doublé entre 1990 et 1996). Cette évolution devrait se poursuivre en 1997, année au cours de laquelle il devrait y avoir une augmentation du nombre de fiches de notification pour les services de Terre dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux, par suite des décisions prises par la CMR-95.

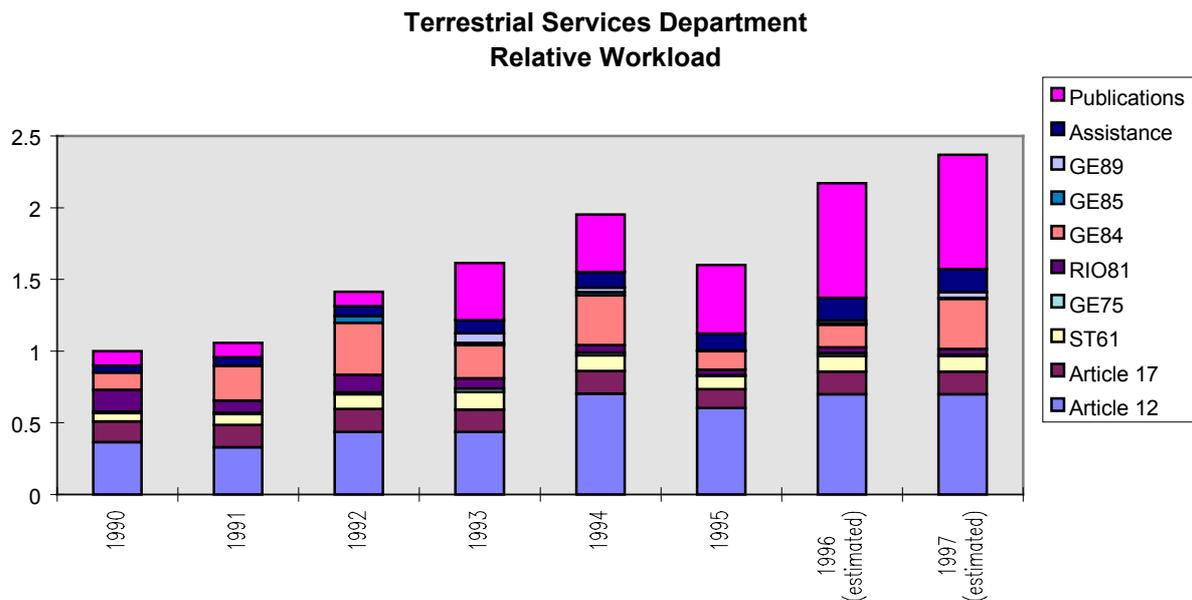


FIGURE 2

Volume de travail relatif au Département des services de Terre

2.2.2 Tâches liées à l'inscription et à la publication des fiches de notification d'assignation de fréquence

D'après les prévisions, le Bureau devrait recevoir, en 1997, quelque 50 000 fiches de notification (au titre de l'article 12 du Règlement des radiocommunications). Il doit en principe traiter chaque fiche de notification dans un délai réglementaire maximum de six semaines après réception de celle-ci.

Par ailleurs, en 1997 il faudra traiter quelque 7 800 fiches de notification en rapport avec les différents plans (**AP25, AP26, AP27, ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85MM, GE85EMA, GE89, RJ88**). Le Bureau devrait pouvoir traiter chaque fiche de notification dans un délai réglementaire maximum de quatre semaines après réception de celle-ci. Toutefois, en raison de la priorité accordée à l'établissement du nouveau système de planification pour le service de radiodiffusion à ondes décamétriques comme l'a proposé le GA 10/5, un certain retard peut se produire.

Le traitement des fiches de notification pour le service de radiodiffusion à ondes décamétriques est actuellement régi par l'**article 17 du Règlement des radiocommunications**. Ce travail, qui représente un total de quelque 40 000 fiches par an, est effectué chaque semaine et donne lieu à la publication mensuelle sur disquette de l'Horaire provisoire.

Des rapports de **contrôle des émissions** seront établis régulièrement une fois par an.

La plupart des procédures dont il vient d'être question sont actuellement analysées dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau système de gestion des fréquences pour les services de Terre

(**TerRaSys**). En 1997, il faudra prévoir des ressources supplémentaires pour faire face aux besoins spécifiques des usagers, revoir les principes choisis pour la conception du système et tester le logiciel mis au point pour que le projet puisse être achevé conformément aux Plans initiaux avant la fin de 1998. Les progrès réalisés par l'informatique depuis une quinzaine d'années, époque à laquelle le système actuel est entré en service, facilitent l'adoption de nouvelles méthodes auxquelles le personnel devra toutefois se former et s'adapter.

2.2.3 Tâches relatives aux services de radiodiffusion

L'examen technique et réglementaire des fiches de notification relatives aux services de radiodiffusion visant à modifier les **Plans** de radiodiffusion se fera, comme par le passé, dans les trois mois qui suivent la réception des fiches complètes. Le Tableau 1 donne un aperçu de la répartition des fiches de notification que le Bureau prévoit de recevoir en 1997 (nombre estimatif).

TABLEAU 1
Nombre estimatif de fiches de notification pour les Plans de radiodiffusion

Plan	Nombre de fiches de notification
ST61	3 600
GE75	100
RJ81	200
GE84	3 500
GE89	400

En outre, quelque 6 000 fiches de notification seront examinées au titre de l'application de l'article 12 du Règlement des radiocommunications du point de vue de leur conformité au Plan ou à d'autres dispositions de l'Accord avant d'être inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences.

L'examen technique des fiches de notification pour le service de radiodiffusion à ondes décamétriques en vertu de l'article 17 supposera les tâches suivantes: identification des graves incompatibilités, choix des bandes et des fréquences appropriées, sur demande des administrations et préparation des Horaires provisoires.

Quelque 80 fiches de notification relèveront de l'application de la procédure de l'article 14 pour la coordination des assignations de fréquence concernant les services de radiodiffusion dans les bandes utilisées en partage avec ces services ou avec d'autres.

2.2.4 Tâches en rapport avec le service fixe et le service mobile

Les fiches de notification reçues aux termes de l'**article 12 du Règlement des radiocommunications** pour les services fixe et mobile seront examinées dans les délais fixés par le Règlement des radiocommunications. En 1997, le TSD sera chargé, comme par le passé, d'examiner les fiches de notification aux services de Terre pour les assignations de fréquence dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux.

Bien que la CMR-95 ait décidé de suspendre l'examen technique dans les bandes non planifiées au-dessous de 28 000 kHz, cet examen reste obligatoire pour les bandes planifiées.

Les autres procédures réglementaires relatives aux services fixe et mobile et prescrites par le Règlement des radiocommunications ainsi que par les Résolutions et Accords régionaux pertinents devraient être à l'origine du volume de travail indiqué au **Tableau 2**.

TABLEAU 2

Estimation du nombre de fiches de notification pour les services fixe et mobile en vertu des Accords régionaux et de certaines Résolutions

Disposition du RR	Nombre de fiches de notification
AR14	10
AR16	30
GE85	20
RS300	50
RS339	10
RC402	10

2.2.5 Tâches liées aux procédures administratives et d'exploitation

Le Bureau continuera, comme par le passé, d'aider les administrations à appliquer les procédures administratives et d'exploitation qui constituent une partie essentielle du Règlement des radiocommunications. En 1997, il devrait recevoir environ 200 demandes concernant l'attribution de séries d'indicatifs d'appel, de séries de numéros d'appel sélectif et de chiffres d'identification maritime (MID), examen qui est entrepris conformément aux dispositions de l'article 25, de l'appendice 43 et de la Résolution 13 (CAMR-79) ainsi que de Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T.

Il est également prévu que d'autres demandes soient transmises au titre des articles 55 et 56 (30 cas), de l'AP43 (30 cas), de la Résolution 331 (10 cas) et de l'article 32 (10 cas).

3 Réunions et conférences

3.1 Activités des commissions d'études

Le calendrier complet de toutes les réunions de l'UIT-R pour 1997 figure dans le Corrigendum 1 à la Circulaire administrative CA/27 du BR en date du 11 juillet 1996 que l'on peut trouver aussi sur le World Wide Web sous:

http://www.itu.int/bredh/calendar/cal97_e.htm.

3.1.1 Activités de la Commission d'études 1 - Gestion du spectre

En 1997, la Commission d'études 1 (Gestion du spectre) s'acquittera de ses travaux par l'intermédiaire des Groupes d'action 1/4 et 1/5 et des Groupes de travail 1A, 1B et 1C. L'essentiel de ses activités pendant cette période porte sur l'examen des questions qui lui ont été attribuées.

A sa réunion de 1997, la Commission d'études examinera les rapports des Groupes d'action et des Groupes de travail qui se seront réunis immédiatement avant elle. Elle devait approuver, après examen, les projets de Recommandations nouvelles et révisées de l'UIT-T dont la liste suit:

- utilisation efficace du spectre à l'aide de calculs de probabilité (nouvelle Recommandation);
- séparations en fréquence et en distance (révision de la Recommandation UIT-R SM.337-3);
- définitions du facteur d'utilisation du spectre et de l'efficacité d'utilisation du spectre d'un système radioélectrique (révision de la Recommandation UIT-R SM.1046).

Après l'élaboration de directives pour l'échange formel et informel sur support électronique d'informations de gestion du spectre, le Groupe d'action 1/4 (échange électronique d'informations de gestion du spectre) mettra au point, en 1997, un dictionnaire complet de données pour faciliter le processus de coordination et l'établissement d'un projet de révision de l'appendice S4.

Le Groupe de travail 1A (Principes et techniques d'ingénierie, y compris l'analyse informatique, pour une gestion efficace du spectre) parachèvera, au cours d'une réunion spéciale, sa contribution sur l'appendice 28 destinée à la RPC-97. En 1997, le Groupe de travail devrait centrer ses activités sur l'élaboration de nouvelles Recommandations ayant pour thème les stratégies à long terme d'utilisation du spectre, les spécifications pour le système évolué de gestion automatisée des fréquences (ASMS), les principaux paramètres d'un système adaptatif en ondes décimétriques, la classification et la désignation des émissions et d'autres méthodes d'attribution.

Le Groupe de travail 1B (Principes et techniques pour la planification et le partage du spectre) continuera à étudier la gestion efficace du spectre et l'utilisation du spectre au-dessus de 20 GHz, en collaborant, pour ce dernier sujet, avec la Commission d'études 3. Un Rapport sur les méthodes économiques et alternatives de gestion du spectre en réponse aux Questions UIT-R 206/1, 207/1 et 208/1 sera élaboré par le Groupe de Rapporteurs avant la prochaine réunion du Groupe de travail 1B.

Le Groupe de travail 1C (Techniques pour le contrôle des émissions) achèvera la mise au point d'un certain nombre de Recommandations de l'UIT-R, en particulier une Recommandation relative à une méthode et à une procédure permettant de déterminer la précision des relèvements radiogoniométriques dans les stations de contrôle des émissions. Ce groupe, conjointement avec le Groupe de travail 1A, continuera d'étudier la question de la classification et de la désignation des émissions conformément à la Question UIT-R 1-2/1.

3.1.2 Activités de la Commission d'études 3 - Propagation des ondes radioélectriques

Chacun des groupes de travail de la Commission d'études 3 à savoir le GT 3J (Principes fondamentaux de la propagation), le GT 3K (Propagation point - zone), le GT 3L (Propagation en ondes décimétriques) et le GT 3M (Propagation point à point et Terre-espace), se réunira pendant les réunions "groupées" en janvier 1997. Le Groupe de travail 3K tiendra également une réunion en septembre 1997. La Commission d'études se réunira en janvier 1997, immédiatement après la réunion groupée des groupes de travail; elle aura essentiellement pour tâche d'adopter trois nouvelles Recommandations et 11 Recommandations révisées, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1 et d'examiner l'adoption de Recommandations établies lors des réunions des groupes de travail tenues immédiatement avant la Commission d'études, conformément au § 10.4 de la Résolution UIT-R 1.

En plus des textes rédigés en 1996 en vue de la préparation de la CMR-97, les groupes de travail fourniront des informations et des avis supplémentaires demandés par d'autres commissions d'études, groupes de travail ou groupes d'action en vue de les aider à se préparer pour la RPC. Une assistance particulière sera accordée aux questions de propagation concernant l'appendice S7 (point 1.3 de l'ordre du jour).

Des travaux seront menés à bien en vue d'élaborer des Recommandations nouvelles ou révisées sur les sujets suivants: (GT 3J): affaiblissement dû à la végétation, diffraction occasionnée par des obstacles, cartographie mondiale des paramètres radiométéorologiques, cartes numériques du terrain, analyses de risque et variabilité, réfraction sur les trajets Terre-espace, estimation radiométrique de l'affaiblissement atmosphérique; (GT 3K) prévisions de propagation à l'extérieur sur de courts trajets, facteurs de propagation affectant les systèmes à modulation numérique en ondes kilométriques et hectométriques, facteurs de propagation ayant une influence sur les systèmes mobiles terrestres, prévision point-zone à 1 - 3 GHz; (GT 3L) qualité de fonctionnement du système et fiabilité pour les techniques de modulation numérique en ondes décamétriques, prévision de l'intensité du signal en ondes hectométriques, détermination de la MUF et du trajet du rayon, fiabilité et compatibilité; (GT 3M) propagation dans le sens satellite-service mobile terrestre, aspects concernant la coordination de la station terrienne du service mobile terrestre par satellite, prévision du trajet Terre-espace, effets de propagation sur la qualité de fonctionnement des liaisons de Terre numériques de capacité élevée. Dans certains cas, les textes seront soumis à la Commission d'études 3 en janvier 1997, conformément aux dispositions du § 10.4 de la Résolution UIT-R 1.

Le manuel intitulé "L'ionosphère et ses effets sur la propagation des ondes radioélectriques sur les trajets de Terre et Terre-espace dans les bandes d'ondes myriamétriques à centimétriques" sera achevé et publié en 1997.

Tous les GT continueront de collecter des données de mesure, notamment en provenance des régions tropicales situées à de faibles latitudes, afin d'enrichir les banques de données qu'utilise actuellement la Commission d'études 3 pour élaborer et tester des méthodes de prévision. Le GT 3L (avec l'assistance du Bureau) continuera de participer à la "campagne de mesure du champ en ondes décamétriques" de la Commission d'études 3 qu'il envisage de développer. (Voir également le § 4.1.3 ci-dessous en ce qui concerne la propagation.)

3.1.3 Activités de la Commission d'études 4 - Service fixe par satellite

Chacun des Groupes de travail de la Commission d'études 4, à savoir le GT 4A (Utilisation efficace de l'orbite/spectre), le GT 4B (Systèmes, qualité de fonctionnement, disponibilité et maintenance), le GT 4 SNG (Reportages d'actualités par satellite et production en extérieur par satellite) et le GT 4-9S (Partage des fréquences entre le service fixe par satellite et le service fixe), se réunira pendant les réunions "groupées" de la Commission d'études 4 en janvier 1997. La réunion de la Commission d'études 4 se tiendra immédiatement après celle des GT 4A, 4B et 4 SNG. La réunion conjointe des Commissions d'études 4 et 9 se tiendra immédiatement après celle du GT 4-9S. Ces deux réunions auront pour principal objectif d'adopter des projets de nouvelles Recommandations et des Recommandations révisées conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1 et d'examiner l'adoption de Recommandations élaborées durant les réunions des GT immédiatement avant la réunion de la CE, conformément au § 10.4 de la Résolution UIT-R 1.

Les Groupes de travail 4A et 4-9S participent à la préparation de textes pour la CMR-97. Les réunions de ces groupes auront pour objet de mettre au point les projets de textes pour le rapport de la RPC-97 ainsi qu'un certain nombre de projets de nouvelles Recommandations, résultant de

Questions en rapport avec des Conférences de 1997, qui seront cités dans le rapport de la CMR-97. Ces projets de nouvelles Recommandations seront examinés à la réunion de la CE 4 et à la réunion conjointe des CE 4 et 9 en janvier 1997.

Par ailleurs, **le Groupe de travail 4A** étudie les aspects techniques et d'exploitation des grandes questions qui seront abordées au titre de l'examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite de l'UIT (Résolution 18, Kyoto, 1994). La réunion de la CE 4 aura pour objet d'adopter les projets de nouvelles Recommandations sur les questions dont traite la Résolution 18 et de fournir une contribution au rapport sur la Résolution 18 que le Directeur présentera à la CMR-97.

Des Recommandations nouvelles et révisées seront élaborées essentiellement sur les sujets suivants: partage de fréquences entre les liaisons de connexion du SMS non OSG, avec les réseaux du SFS OSG, réseaux à satellite de radionavigation aéronautique et radioastronomie, partage entre stations du service intersatellites et du service d'exploration de la Terre par satellite à proximité de 60 GHz et de 118 GHz, critères de partage non OSG, critères de qualité de fonctionnement pour les systèmes à satellites fonctionnant au-dessus de 15 GHz et pour les satellites assurant le trafic ATM. Dans le contexte du reportage d'actualités par satellite, des Recommandations seront élaborées pour le traitement des signaux de TVHD et des signaux numériques par satellite. Des Recommandations seront élaborées en collaboration avec la CE 9 (GT 4-9S) sur les sujets suivants: partage de fréquences entre les liaisons de connexion du SMS non OSG et les faisceaux hertziens, partage entre les réseaux du SFS non OSG et les faisceaux hertziens, limites de puissance surfacique et limites de p.i.r.e. visant à faciliter le partage et détermination de la zone de coordination pour les stations terriennes du SFS fonctionnant avec des satellites non OSG et des stations du service fixe. Une troisième édition du manuel sur les communications par satellite (service fixe par satellite) sera établie, l'objectif étant de tenir compte des faits nouveaux intervenus dans le domaine des communications par satellite. Le texte complet sera parachevé et approuvé par correspondance ultérieurement en 1997.

3.1.4 Activités de la Commission d'études 7 - Services scientifiques

En 1997, la Commission d'études 7 continuera de mener à bien ses tâches dans le cadre des **Groupes de travail 7A, 7B, 7C et 7D**. Le GTM 7-8 R étudie, en collaboration avec la Commission d'études 8, la compatibilité entre les capteurs actifs placés à bord d'engins spatiaux et les systèmes des services de radionavigation et de localisation, sujet dont l'étude sera achevée au début de l'année 1997.

Le Groupe de travail 7A (Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires) se consacrera essentiellement à la révision de la Recommandation UIT-R TF.538-3 "Mesures de l'instabilité de fréquence et de phase". La coopération se poursuivra entre le Groupe de travail 7A et la Commission d'études 13 de l'UIT-T sur l'utilisation de nouveaux réseaux numériques de télécommunication pour le transfert précis de temps et de fréquence.

Le Groupe de travail 7B (Systèmes radioélectriques spatiaux) étudiera les domaines suivants: recherche dans l'espace proche et dans l'espace lointain, satellites relais d'acquisition de données, exploitation spatiale et liaisons intersatellites. Un certain nombre de nouvelles Recommandations seront élaborées sur les possibilités de partage de fréquences entre le service de recherche spatiale et d'autres services dans les bandes au voisinage de 14 et 15 GHz, les bandes de fréquences préférées et les largeurs de bande types pour la transmission de données spatiales VLBI, les caractéristiques types des systèmes à satellites relais de données et les transmissions à débit binaire élevé dans les futures missions lunaires.

Le Groupe de travail 7C (Systèmes d'exploration de la Terre par satellite et systèmes météorologiques) élaborera des projets de nouvelles Recommandations ou de Recommandations révisées sur le partage entre les liaisons descendantes du service mobile par satellite non OSG et les services d'exploration de la Terre par satellite (Terre vers espace) et de météorologie par satellite (Terre vers espace) dans la bande 401 - 403 MHz, sur les critères de partage et de coordination pour les systèmes de diffusion de données et de lecture directe des données dans les services d'exploration de la Terre par satellite et de météorologie par satellite utilisant les satellites de l'orbite géostationnaire et enfin sur les possibilités de partage entre les récepteurs du service de radionavigation par satellite et les capteurs actifs placés à bord d'engins spatiaux dans la bande 1 215 - 1 260 MHz.

Le Groupe de travail 7D (Radioastronomie) étudiera plus particulièrement les questions suivantes: pourcentage de temps pendant lequel les brouillages préjudiciables sont acceptables pour le service de radioastronomie, protection des mesures radioastronomiques au-dessus de 60 GHz et zone de quasi-silence au voisinage du point de Lagrange Soleil-Terre L₂.

Le Groupe de travail mixte 7-8 R (Compatibilité entre les capteurs actifs placés à bord d'engins spatiaux et les systèmes des services de radionavigation et de radiolocalisation) achèvera les études nécessaires pour établir les bases techniques de décisions figurant sous certains points de l'ordre du jour de la CMR-97. Il est également possible que les documents mis au point par ce GTM donnent lieu à des Recommandations de l'UIT-R.

3.1.5 Activités de la Commission d'études 8 - Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés)

Le nombre de réunions prévues en 1997 devrait être inférieur à celui de 1996. La Commission d'études 8 envisage de se réunir pour une durée de 3 jours et demi en vue de préparer l'AR-97; le **GT 8/1 (TMI-2000/FSMTPT)** se réunira deux fois (à l'extérieur de Genève) et les **GT 8A (service mobile terrestre et service d'amateur)** et **8D (SMS, service de radiorepérage par satellite, etc.)** tiendront des réunions supplémentaires immédiatement avant la CE 8. Aucune réunion n'est prévue pour le **GT 8B (service mobile maritime et service mobile aéronautique)** ou pour le **GT 8C (service de radiorepérage)**.

Le groupe ad hoc chargé de revoir la structure de la Commission d'études 8 continuera de travailler par correspondance et élaborera un rapport qui sera soumis à l'examen de la CE 8 en juin 1997.

La Commission d'études préparera des documents en vue de la rédaction de Recommandations nouvelles et révisées sur les sujets suivants: systèmes de messagerie et de distribution du trafic, libre circulation des terminaux pour les GMPCS et évaluation des techniques de transmission radioélectrique (RTT), aspects relatifs au spectre et modularité pour le système TMI-2000. Une fois que la Recommandation concernée sera approuvée par correspondance en février 1997, les activités relatives à l'évaluation des RTT pour TMI-2000 commenceront avec l'envoi d'une lettre circulaire en vue de la présentation d'autres techniques. L'ensemble du processus d'évaluation, qui devrait durer trois ans, imposera une très lourde charge de travail au Secrétariat du BR pour le traitement électronique et sur papier des informations connexes, y compris le classement et l'affichage sur TIES/ITUDOC. Les travaux que mène actuellement l'UIT-R pour élaborer des normes TMI-2000 continueront d'être encouragés: il s'agira pour ce faire d'apporter des améliorations à la page Web TMI-2000, de réviser les brochures TMI-2000, de concevoir un nouveau logo TMI-2000 et enfin, de préparer des documents explicatifs pour les conférences externes portant sur le sujet.

Le Volume 1 du manuel sur le service mobile terrestre (y compris l'accès hertzien) sera traduit et publié en 1997.

Les travaux concernant le manuel sur les communications mobiles par satellite se poursuivront.

3.1.6 Activités de la Commission d'études 9 - Service fixe

La réunion des Groupes de travail qui se tiendra en janvier 1997 sera suivie d'une réunion de la Commission d'études 9 qui aura pour mission d'adopter les projets de Recommandations élaborés par les Groupes de travail. La préparation de documents pour les différents points de l'ordre du jour de la CMR-97 fera intervenir les Groupes de travail suivants: le Groupe de travail 9B préparera des textes sur l'identification de bandes de fréquences appropriées au-dessus de 30 GHz en vue de leur utilisation par le service fixe pour des applications de haute densité, le Groupe de travail 4-9S fournira des données concernant le partage entre le service fixe et le service fixe par satellite dans certaines bandes (liaisons de connexion du SFS non OSG et du SMS non OSG), le Groupe de travail 9C rédigera une contribution à l'intention du Groupe de travail 1A sur les systèmes adaptatifs en ondes hectométriques/décamétriques et enfin, le Groupe de travail 9D participera aux travaux intéressants divers points de l'ordre du jour de la CMR-97. L'essentiel des travaux seront menés par des Groupes mixtes de Rapporteurs et par des groupes fonctionnant par correspondance.

Préparation de documents pour des Recommandations nouvelles et révisées sur les sujets suivants:

- limites de qualité de fonctionnement à respecter pour la mise en service et la maintenance des faisceaux hertziens, objectifs de qualité en matière d'erreur des faisceaux hertziens numériques à débits binaires constants (fonctionnant au débit primaire ou au-dessus ainsi qu'au-dessous de ce débit) et problème de la disponibilité conformément à la nouvelle Recommandation UIT-T G.827 (GT 9A);
- boucle locale hertzienne ou accès hertzien, y compris le perfectionnement du projet de Recommandation sur les systèmes des réseaux locaux d'entreprise et l'établissement d'un projet de Recommandation sur l'acheminement des fréquences radioélectriques par fibres optiques, l'utilisation de bandes de fréquences millimétriques et de dispositions de canaux radiofréquence, de faisceaux hertziens pour les systèmes fondés sur la SDH et sur les réseaux de gestion des télécommunications (GT 9B);
- attribution de blocs distincts de spectre par des systèmes adaptatifs en ondes décamétriques et capacité d'écoulement du trafic des systèmes et réseaux radioélectriques à commande automatique dans le service fixe en ondes décamétriques (GT 9C);
- études de partage sur les diagrammes de référence d'antenne pour les antennes équidirectives ou sectorielles utilisées dans les systèmes point à multipoint, entre le SF et les services scientifiques spatiaux dans la bande des 2 et des 26 GHz, entre le SMS et le SF au-dessous de 3 GHz, entre le SM et le SF dans la gamme de fréquences de 0,5 à 3 GHz et entre le SRS et le SF dans la bande des 12 GHz (GT 9D).

Le manuel de l'UIT-R sur les faisceaux hertziens numériques sera publié au début de l'année 1997.

3.1.7 Activités de la Commission d'études 10 - Service de radiodiffusion sonore

Le Groupe d'action 10/3 (Evaluation subjective du son) pourrait être dissous après sa prochaine réunion en avril 1997, puisqu'il aura mené à bien ses travaux après avoir établi quatre projets de nouvelles Recommandations qui seront transmis pour approbation à la Commission d'études 10.

Le Groupe d'action 10/5 (Caractéristiques techniques et procédures de planification applicables à la radiodiffusion en ondes décamétriques) a également terminé ses travaux. Son rapport a été inclus dans le projet de rapport de la RPC. Il est prévu actuellement qu'aucun groupe

d'action supplémentaire ne sera en principe créé, de sorte que la Commission d'études 10, pour l'année 1997, sera constituée des Groupes de travail 10A, 10B et 10C ainsi que du Groupe d'action 10/4.

Il se peut que des réunions supplémentaires soient organisées pour **le Groupe d'action 10/4 (Méthodes perceptuelles objectives d'évaluation de la qualité audio)** à l'automne 1997 et pour les groupes de rédaction du GT 10A (Radiodiffusion sonore aux fréquences inférieures à 30 MHz) en vue d'achever la rédaction des manuels sur la conception des systèmes à ondes décimétriques et des systèmes à ondes kilométriques-hectométriques ainsi que la Recommandation sur les antennes en ondes kilométriques et hectométriques au premier trimestre 1997.

S'agissant des publications de la Commission d'études 10, la priorité devrait être accordée au manuel sur la conception des systèmes à ondes décimétriques qui doit être publié en 1997, compte tenu de l'utilité qu'il présente en relation avec l'ordre du jour de la CMR-97.

Parmi les activités envisagées en 1997, il y a lieu de citer:

- les études sur les techniques numériques à appliquer en radiodiffusion aux fréquences inférieures à 30 MHz;
- la définition des paramètres et de la procédure de planification pour la radiodiffusion sonore numérique de Terre;
- l'achèvement de la série complète des Recommandations relatives aux antennes.

Le volume de la documentation ne devrait pas causer de difficultés mais il faut peut-être s'attendre à des problèmes au niveau du traitement par le Secrétariat des projets de nouvelles Recommandations ou de Recommandations révisées qui sont élaborés par les Groupes de travail et les Groupes d'action en vue d'être présentés à la réunion de la Commission d'études qui suit immédiatement leurs propres réunions, conformément aux nouvelles procédures du § 10 de la Résolution UIT-R 1-1.

3.1.8 Activités de la Commission d'études 11 - Service de radiodiffusion télévisuelle

Les **Groupes d'action 11/1 (Télévision à haute définition pour studio et pour l'échange international de programmes)** et **11/3 (Radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre)**, qui ont terminé leurs activités, seront dissous.

Une Question urgente sur les méthodes de distribution des services numériques multicanaux à domicile, qui a été formulée récemment par le Groupe d'action 11/3 à sa dernière réunion, sera soumise pour approbation par correspondance. Après son approbation, il sera peut-être nécessaire d'établir un nouveau Groupe d'action.

Pour 1997, la Commission d'études 11 sera donc composée des **Groupes de travail 11A (Systèmes de télévision et radiodiffusion de données)**, **11B (Télévision numérique (codage source))**, **11C (Télévision de Terre (caractéristiques d'émission et de planification))** et du **Groupe d'action 11/2 (Interfaces numériques de studio)**.

Les manuels sur les systèmes de télétexte et sur la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre seront disponibles en 1997, le premier manuel étant prioritaire.

Parmi les activités envisagées pour 1997, il convient de citer:

- la définition de paramètres et de procédures de planification pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre;
- les recommandations sur les services interactifs de télévision;
- les services de diffusion multiprogramme par satellite (numérique).

3.1.9 Activités du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV)

Un appui sera fourni aux activités du Comité qui se dérouleront principalement par correspondance. Aucune réunion du CCV n'est prévue en 1997.

3.2 Commission spéciale

En 1997, la Commission spéciale chargée d'examiner les questions de réglementation et de procédure tiendra deux réunions d'une durée totale de neuf jours. Le Bureau lui fournira une assistance administrative. La première réunion sera chargée de préparer la contribution que la Commission spéciale soumettra à la RPC-97 sur les aspects relatifs à la réglementation et à la procédure au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMR-97. La seconde réunion aura pour objet d'élaborer la contribution de cette Commission au rapport du Directeur sur la Résolution 18.

Conformément aux instructions indiquées dans la Résolution UIT-R 38, différentes options seront envisagées en ce qui concerne l'examen des questions de réglementation et de procédure, avec l'aide du GCR, et un rapport correspondant sera présenté à l'Assemblée des radiocommunications (voir aussi le § 4.4 ci-dessous).

3.3 Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)

Le Comité du Règlement des radiocommunications se réunira à trois reprises en 1997 et selon les besoins pendant la CMR-97. Les documents de réunion seront préparés par le Secrétariat sous forme de rapports et de projets de Règles de procédure. Chaque réunion se déroule avec la participation du Directeur en qualité de Secrétaire exécutif et avec l'appui de collaborateurs du Bureau si nécessaire. Les études relatives à la simplification du Règlement des radiocommunications et à d'autres questions intéressant le Comité du Règlement des radiocommunications ainsi que les préparatifs nécessaires pour la CMR-97 figurent au programme de travail pour 1997.

3.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

Le GCR se réunira en mars 1997 pour examiner les décisions pertinentes du Conseil de 1996, les résultats de la CMNT-96 et du Forum sur les politiques; il étudiera, en particulier, les priorités et les stratégies concernant les activités de l'UIT-R pour 1997, le nouveau budget biennal 1998-1999 et la prochaine période plénipotentiaire 1999-2003. Le Groupe de travail mixte GCNT/GCR travaillera sur la précision des attributions des Secteurs UIT-T et UIT-R. Les contributions que le GCR présentera au Groupe de travail UIT-2000 (Résolutions 15 et 39) ainsi que les travaux liés à la Résolution 18 seront examinés. Au cours de cette année, l'accent sera mis sur l'efficacité de la coordination des activités entre les trois Secteurs. Le Bureau contribuera aux travaux du GCR en lui soumettant des documents, comme le présent plan d'exploitation, le projet de contribution de l'UIT-R au budget de l'UIT pour 1998/1999, un projet de contribution de l'UIT-R au nouveau plan stratégique de l'Union et des rapports sur l'avancement des publications (**voir l'Annexe I**), ou encore le calendrier des réunions des commissions d'études et des travaux post-conférences, ainsi qu'en lui fournissant une assistance administrative. Les avis que le GCR communiquera au Directeur devraient contribuer à améliorer les services fournis aux Etats Membres et aux Membres du Secteur.

3.5 Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

La réunion de la RPC-97 (5-16 mai 1997, Genève) aura pour objet d'étoffer le rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997, à partir de la structure du rapport élaboré par la RPC-96.

3.6 Session 1997 du Conseil

Le Bureau contribuera à la rédaction du rapport annuel sur l'activité de l'Union ainsi qu'à l'élaboration du projet de budget biennal 1998-1999. A cet égard, il rendra compte des travaux préparatoires en vue de l'AR-97 et de la CMR-97, des activités du Groupe consultatif et des travaux entrepris au titre des Résolutions 16 (Précision des attributions des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T) et 18 (Examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT) de la Conférence de plénipotentiaires. Le Bureau rendra également compte de l'avancement des études sur le coût des services et des produits de l'UIT-R (voir le § 4.11 ci-dessous). Le Directeur et le personnel du Bureau fourniront au Conseil toute l'assistance nécessaire.

3.7 Assemblée des radiocommunications de 1997 (AR-97)

Les travaux ordinaires des commissions d'études de l'UIT-R, notamment les activités précises à mener à bien pour la préparation de la CMR-97, seront terminés et les rapports de synthèse appropriés seront élaborés en vue d'être soumis à l'Assemblée. La préparation des documents de la réunion a commencé en 1996 et sera achevée à temps. Des dispositions seront prises pour organiser, durant l'Assemblée, des sessions d'information sur les activités de certaines commissions d'études, comme cela a été fait pour l'AR-95.

3.8 Conférence mondiale des radiocommunications de 1997 (CMR-97)

Compte tenu de l'ordre du jour de la CMR-97, le Bureau et les administrations doivent faire face à un programme de travail extrêmement chargé. Après analyse des tâches qui l'attendent, le Bureau a dressé la liste suivante (non exhaustive) des principaux points de l'ordre du jour le concernant:

- exercices de planification pour les AP30/30A, conformément à la Résolution 531 (CMR-95);
- études, par le Groupe d'action 10/5, des nouvelles procédures de planification pour la radiodiffusion en ondes décimétriques (Résolution 530) et méthodes d'essai correspondantes;
- rapport sur les activités liées à la Résolution 18 (voir également le § 4.10 ci-dessous);
- organisation d'études sur les possibilités de partage dans différentes bandes et préparation d'un rapport sur leurs résultats;
- études concernant l'identification des stations (Résolution 71 de la CMR-95);
- préparation du RR simplifié comme document de travail;
- préparation des Actes finals de la Conférence.

L'étude du premier de ces points nécessite des efforts particuliers de la part du BR. En 1996 celui-ci a donc créé une équipe spéciale de projet qui devrait continuer en 1997 à fournir les renseignements techniques et réglementaires nécessaires et à mettre au point le logiciel indispensable à ces exercices de planification. Par ailleurs, le fait qu'il ait fallu redéployer des collaborateurs affectés à d'autres

tâches continuera de ralentir le traitement des fiches de notification pour les services spatiaux et l'adaptation au nouvel environnement informatique client-serveur du logiciel actuellement utilisé.

Le deuxième point (planification pour la radiodiffusion en ondes décimétriques) exigera aussi l'élaboration d'un logiciel important (voir le § 4.19 ci-dessous), comme cela a été indiqué dans le rapport du GA 10/5.

On trouvera un examen complet de toutes les activités de suivi nécessaires de la CMR-95 et des travaux qui en résultent dans les paragraphes correspondants des Résolutions de la CMR.

3.9 Conférence mondiale des radiocommunications de 1999 (CMR-99)

Pour le moment, le Bureau ne voit pas la nécessité d'organiser des travaux préparatoires précis en dehors de l'appui administratif à fournir pour les études qui seront entreprises par les commissions d'études de l'UIT-R.

4 Etudes et projets spéciaux

4.1 Assistance technique, séminaires, coopération avec les autres Secteurs et relations avec les organisations régionales et internationales

Le Bureau offre toute une gamme de services aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs. Au titre des dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications ainsi que des accords régionaux et mondiaux, il étudie les demandes d'assistance émanant des administrations et adressées aux divers départements du Bureau des radiocommunications.

4.1.1 Assistance technique

Le traitement des cas de brouillage préjudiciable constitue un cas spécial d'assistance défini dans le Règlement des radiocommunications. En raison de la nature de certains services ayant trait à la sécurité de la vie humaine, le Bureau a pour objectif de traiter ces cas dans un délai de 48 heures. Il s'attend à devoir traiter une soixantaine de cas de ce type en 1997.

Le Bureau s'attend à recevoir 150 demandes d'assistance portant sur la sélection des fréquences ou sur l'application des procédures techniques du plan aux services de radiodiffusion.

En 1997, le Bureau devrait en outre recevoir des demandes pour la sélection d'une vingtaine d'assignations de fréquence au titre du RR 1218. D'autres demandes d'assistance au titre de l'AP26 (service mobile aéronautique) devraient concerner une dizaine d'allotissements.

Bien que cette assistance vise essentiellement à satisfaire les besoins des pays en développement, on constate que les pays développés demandent aussi une assistance lors des réunions bilatérales de coordination des systèmes spatiaux ainsi qu'une assistance pour les questions spatiales sous la forme de réunions et de missions de formation professionnelle. Le Bureau s'efforcera de satisfaire à ces demandes selon les priorités qu'il s'est fixées à cet égard (voir le § 2.1.4 ci-dessus).

4.1.2 Séminaires et sessions de formation

En 1997, le Bureau organisera trois séminaires régionaux des radiocommunications. Ils auront lieu au Viet Nam, dans les Caraïbes et au Kirgizstan. Des séminaires spéciaux sur la notification électronique des fiches de notification pour les services spatiaux seront organisés en fonction des demandes reçues et des ressources disponibles.

De plus, le Bureau organisera une réunion d'information mondiale sur la radiodiffusion en ondes décamétriques à Midran, Afrique du Sud. En réponse aux demandes d'assistance reçues, le Bureau organisera des réunions d'information pour la préparation de la CMR-97 au Mali pour les pays africains et en Syrie pour les Etats arabes.

Le Bureau organise également chaque année à Genève deux stages de formation, l'un au printemps et l'autre, à l'automne. D'une durée d'une semaine, ces stages sont plus particulièrement destinés aux pays en développement qui ont besoin d'une assistance sur des questions spécifiques (fiches de notification, logiciel, etc.). En 1997, les stages seront organisés au siège de l'UIT en avril et en novembre.

4.1.3 Coopération avec le Secteur de l'UIT-D

Des contacts seront maintenus dans des domaines d'intérêt commun, en particulier en ce qui concerne les Questions 1/2 (points intéressant particulièrement les pays en développement dans le cadre des travaux des autres Secteurs) et 2/2 (élaboration de manuels à l'intention des pays en développement). Le personnel du BR assiste aux réunions des commissions d'études, des groupes de travail et des groupes de rapporteurs. Il assurera la liaison avec le BDT en fournissant des avis et une assistance aux pays sur certains sujets comme les études de propagation; il fournira également une aide aux pays qui souhaitent mener des expériences en matière de propagation et les aidera à analyser ultérieurement les données. Le BR poursuivra sa collaboration avec le Centre international de physique théorique (ICTP) de Trieste pour la formation/les activités de conseil auprès d'ingénieurs et de scientifiques de pays en développement.

Par ailleurs, le Bureau participera et contribuera au Centre de formation virtuel de l'UIT-D en organisant des cours d'apprentissage à distance sur la gestion du spectre et la planification des services de radiodiffusion. L'expérience menée en 1996 qui a connu un succès remarquable sera en principe répétée en 1997 pour l'Amérique latine.

4.1.4 Coopération avec le Secteur de l'UIT-T

En ce qui concerne les questions intéressant mutuellement les commissions d'études de l'UIT-R et celles de l'UIT-T, les Rapporteurs chargés de liaison poursuivront leurs activités et continueront à échanger des notes de liaison de manière à suivre de près les progrès accomplis dans les deux domaines (radiocommunications et télécommunications).

Le GCI-SAT continuera à suivre l'évolution des programmes de travail des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T en rapport avec l'utilisation des satellites afin de s'assurer que les Recommandations rédigées par leurs soins permettent de continuer à intégrer complètement le support de transmission par satellite dans les réseaux publics. Le GCI-SAT travaillera par correspondance.

GCI-FSMTPT: le GA 8/1 continuera à fournir à ce groupe les informations nécessaires à la mise à jour et à la révision du programme global de travail. La deuxième réunion de ce GCI qui se tiendra à Narita, Japon, les 13 et 14 février 1997, aura pour objet de coordonner le programme global de travail, en tenant compte des progrès récents intervenus au sein de l'UIT-R et de l'UIT-T et de la nouvelle structure de ce dernier Secteur.

Précision des attributions des Secteurs UIT-R et UIT-T

Le Groupe de travail mixte GCR/GCNT sur la précision des attributions des Secteurs examinera les réponses à un questionnaire relatif à l'attribution des Questions de l'UIT-R qui a été envoyé à tous

les Membres des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R. Le GCR étudiera, en mars 1997, les conclusions obtenues, après quoi l'Assemblée décidera des mesures à prendre pour le Secteur des radiocommunications, alors que GCNT prendra les décisions qui s'imposent pour le Secteur de la normalisation.

4.1.5 Coopération avec les organisations internationales et régionales

Le Bureau continuera à suivre les activités de l'URSI et à encourager les relations entre les commissions d'études de l'UIT-R et les commissions de l'URSI qui traitent de sujets présentant un intérêt commun. Le Bureau s'efforcera de suivre la mise en oeuvre des projets COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) intéressant ses travaux, par exemple COST 255 (Modélisation de la propagation d'ondes radioélectriques en vue de nouveaux services de communications par satellite en bande Ku et au-delà), COST 251 (Amélioration de la qualité de service dans la planification et l'exploitation des systèmes de télécommunication utilisant la propagation ionosphérique) et COST 259 (Communications sans fil personnalisées).

Le Bureau des radiocommunications participera aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS). En effet, des questions concernant la nature et l'utilisation de l'orbite géostationnaire ainsi que la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique figurent à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique du COPUOS. De l'avis des membres de ce Comité, en raison de ses caractéristiques spécifiques et de sa nature de ressource naturelle limitée, l'orbite géostationnaire doit être envisagée par les Nations Unies sous l'angle scientifique, technique, politique et stratégique. Ces considérations ne doivent toutefois pas déboucher sur des réglementations contradictoires dans les différentes instances des Nations Unies. Conformément à la décision prise à la session de 1996 du COPUOS, un document commun UIT/Nations Unies (Bureau de l'espace extra-atmosphérique) sera soumis à la session de 1997 du Sous-Comité juridique. La contribution de l'UIT a été transmise au Bureau de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, en vue de l'élaboration d'un document commun Nations Unies/UIT qui servira à déterminer les rôles législatifs respectifs du COPUOS et de l'UIT. En 1997, en raison de la pénurie de ressources disponibles, c'est en discutant de ce document commun et en procédant à son élaboration définitive que le Bureau participera aux activités du COPUOS. Il est important que le pouvoir des Nations Unies en matière de conclusion de traité reste complémentaire de celui de l'UIT et qu'il ne lui porte pas préjudice.

Le BR maintiendra ses contacts avec l'OMI, Inmarsat, Cospas-Sarsat, le CICR et l'OACI en ce qui concerne l'application des textes de traités relatifs aux radiocommunications et élaborés par l'UIT (Constitution et Convention et Règlement des radiocommunications) au sein de ces organisations internationales. Le Bureau contribuera à la préparation de documents et participera aux réunions du COMSAR 2 (Sous-Comité sur les radiocommunications et les opérations de recherche et de sauvetage, janvier 1997) et du MSC (Comité de la sécurité maritime, mai 1997) de l'OMI.

Le Bureau des radiocommunications continuera de collaborer avec les organisations régionales spécialisées dans le domaine des radiocommunications, telles que la CEPT, la CITELE, l'APT, etc., notamment en vue de bien préparer la CMR-97.

De même, le BR continuera à coopérer étroitement avec les principales Unions de radiodiffusion (UER, ABU et ASBU) ainsi qu'avec les Unions de radiotélévision en participant, en 1997, si les ressources le permettent, aux réunions de leurs différentes Commissions techniques. Quant à ces

organismes, ils participeront aux travaux de la Commission de direction commune des Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R.

Le Bureau continuera de coopérer avec la Commission mondiale de normalisation (GSC) et le Groupe RAST (normes des radiocommunications), essentiellement par le biais des différents chargés de liaison qui ont été désignés au Bureau. Le BR assurera l'appui logistique de l'organisation de la réunion RAST-5 à l'UIT (5-6 juin 1997).

4.2 Elaboration de logiciels/appui au traitement électronique des données

La mise en oeuvre des plans établis en 1994 en vue de transférer le logiciel existant dans le nouveau système d'exploitation et la nouvelle plate-forme de logiciels de l'UIT se poursuit. Le BR a fixé des objectifs précis (voir ci-dessous) afin que cette tâche soit terminée si possible avant la fin de 1998. Des réunions périodiques seront organisées avec le Département des systèmes informatiques (Secrétariat général) pour harmoniser les stratégies d'élaboration de logiciels et coordonner l'utilisation des outils informatiques.

4.2.1 Applications aux systèmes spatiaux

Compte tenu de l'augmentation du nombre et de la complexité des fiches de notification, et puisqu'il existe un logiciel pour les notifications électroniques y compris les données graphiques, qui permettra aux administrations et au Bureau de saisir, valider et corriger sur micro-ordinateur les fiches de notification relatives aux systèmes spatiaux, le Bureau devra s'efforcer en 1997 d'améliorer son infrastructure de traitement des notifications et chercher à publier les résultats plus rapidement. Une autre activité est également prévue pour 1997: faciliter l'accès, par le World Wide Web, à la base de données des systèmes spatiaux du Bureau pour les demandes de renseignements.

4.2.2 Applications de Terre

A la suite de la décision visant à restructurer entièrement la partie services de Terre du Système de gestion des fréquences (FMS), l'unité chargée de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre du nouveau logiciel pour les applications de Terre continuera à travailler en étroite coopération avec les usagers et se consacrera à l'élaboration d'un logiciel de traitement pour les fiches de notification relatives à la FM/TV, puis ultérieurement pour les fiches de notification relatives à la radiodiffusion à ondes kilométriques/hectométriques.

4.2.3 Autres applications de logiciels

Pour faciliter la gestion informatisée du spectre et pour améliorer l'accès aux logiciels disponibles, le catalogue de logiciels de l'UIT, qui est également accessible par le TIES/WWW, continuera à être mis à jour de façon à indiquer tous les logiciels disponibles pertinents.

4.2.4 Acquisition et maintenance du matériel au BR

Les moyens matériels et logiciels utilisés par le Bureau continueront à être fournis et entretenus, en coopération avec le Département des systèmes informatiques. Le BR cherchera, en collaboration avec ce Département, à améliorer la maintenance de ces équipements ainsi qu'à définir plus précisément le type de logiciel de bureau normalisé que doivent utiliser les postes de travail ordinaires.

4.3 Etude de coût

L'étude de coût que le Bureau a engagée en 1995 pour évaluer le coût des divers produits et services offerts par l'UIT-R sera achevée au cours du 1er semestre 1997, avec la coopération de l'unité de

planification stratégique (SPU) et le Département des finances. Les résultats engloberont aussi bien les dépenses de personnel que les dépenses indirectes, les dépenses imputées à d'autres Secteurs de l'UIT et les frais généraux (voir également le § 4.11 ci-dessous).

4.4 Questions de réglementation et de procédure

Le statut de la Commission spéciale sera réexaminé à la prochaine Assemblée, en fonction d'une étude des différentes options disponibles pour le traitement des questions de réglementation et de procédure. Compte tenu de l'expérience acquise pendant l'année 1996 et au début de 1997, un rapport préliminaire sera présenté au GCR en mars 1997 et un rapport final sur ces questions sera soumis à l'Assemblée des radiocommunications de 1997.

4.5 Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires

Le Directeur continuera à gérer les activités du Bureau conformément aux directives de la Résolution 1 par le biais du présent plan d'exploitation, qui est régulièrement mis à jour et réexaminé grâce aux rapports trimestriels émanant des Départements du BR. Ce faisant, il contribuera donc à promouvoir le développement de l'infrastructure mondiale de l'information (GII).

Conformément aux priorités spécifiques énumérées dans le plan stratégique, le Bureau et les différentes commissions d'études de l'UIT-R continueront de soutenir les initiatives et les études décrites dans le plan. Le Bureau revoit en permanence ses méthodes de travail afin d'améliorer les moyens d'échange de documents (fiches de notification électroniques, publications électroniques et TIES/WWW) et d'en faciliter l'utilisation. Son organisation interne sera revue à nouveau en 1997.

Le BR révisera à temps son plan stratégique pour 1999-2003 de façon qu'il puisse être examiné par le GCR en mars 1997 et être présenté ultérieurement au Conseil et à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

4.6 Résolution 14 de la Conférence de plénipotentiaires

La Règle intérieure et les mécanismes du Secteur dont il est question dans la Résolution UIT-R 1 et dans d'autres textes de l'Assemblée des radiocommunications de 1995 ont été mis en oeuvre. Dans les examens futurs de la Résolution UIT-R 1, il sera tenu compte des avis des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études, du GCR ainsi que des résultats de l'étude que mène actuellement le Groupe de travail UIT-2000. Le Bureau, de par son expérience, contribue à cette tâche.

4.7 Résolutions 15 et 39 de la Conférence de plénipotentiaires

Le Bureau suivra de près les délibérations du Groupe de travail UIT-2000. En raison du rôle important que les Membres du Secteur jouent dans les activités de l'UIT-R, il est à prévoir que les conclusions qui seraient adoptées sans que d'autres décisions soient prises dans d'autres enceintes seront appliquées dès que possible.

Par ailleurs, le Bureau contribuera activement à toute nouvelle tâche et participera aux différentes réunions afin de veiller à ce que les besoins spécifiques du Secteur soient pris en considération (pour l'étude de coût mentionnée dans la Résolution 39, voir le § 4.11 ci-dessous).

4.8 Résolution 16 de la Conférence de plénipotentiaires

Quel que soit le résultat des consultations en cours entre le Directeur du TSB et celui du BR sur la répartition des travaux, la question de la précision des attributions du Secteur des

radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications continuera à être examinée lors des réunions communes des Groupes consultatifs des deux Secteurs, qui ont créé un Groupe de travail mixte. Ce groupe tiendra compte des processus et activités en cours, étudiera les nouveaux éléments en faveur de la précision des attributions et décidera en conséquence des mesures à prendre. En 1997, l'UIT-R effectuera des études spécifiques sur la répartition entre l'UIT-T et l'UIT-R de points d'étude indiqués dans les Questions de l'UIT-R et les achèvera à temps pour qu'elles puissent être examinées par l'Assemblée des radiocommunications de 1997.

4.9 Résolution 17 de la Conférence de plénipotentiaires

Le Directeur et le Bureau continueront à soutenir les travaux du Groupe consultatif des radiocommunications. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au § 3.4 ci-dessus.

4.10 Résolution 18 de la Conférence de plénipotentiaires

Dans sa Résolution 18, la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) demandait au Directeur du Bureau des radiocommunications d'entreprendre, d'entente avec le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), l'examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT en vue de présenter un rapport préliminaire à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995 (CMR-95) et un rapport final à la CMR-97. En se fondant sur un premier document du Bureau et sur des contributions des administrations, différents groupes du Secteur des radiocommunications ont commencé à étudier les questions précitées en 1995 et 1996. En 1995, le Groupe de travail du GCR a recensé les questions susceptibles de figurer dans cet examen et dressé une liste de celles qui seraient utilisées pour les études entreprises au titre de cette Résolution.

Conformément au texte de cette Résolution, le Directeur a présenté son rapport préliminaire à la CMR-95. Après lecture de ce rapport, la Conférence a décidé que les différents groupes indiqués ci-après devraient contribuer à cet examen important: Commission spéciale sur les questions de réglementation et de procédure, commissions d'études de l'UIT-R, Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), Bureau des radiocommunications et Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT (1996). Le Directeur du BR rassemblera et résumera les résultats des études pour présenter ensuite son rapport final à la CMR-97.

La Commission spéciale sur les questions de réglementation et de procédure a commencé à examiner les points en liaison avec les études de la Résolution 18 et a progressé dans ses travaux en envisageant des solutions possibles aux questions identifiées par le Groupe de travail du GCR (voir plus haut). Deux Groupes de Rapporteurs ont été créés et un plan de travail détaillé a été établi afin que les délais fixés pour la présentation des résultats bien avant la Conférence de 1997 puissent être respectés. Par ailleurs, le GCR a poursuivi l'examen de certains aspects de la Résolution 18 qui concernent les relations entre les procédures de coordination et l'engagement d'adopter des positions orbitales notifiées. Un Rapporteur spécial du GCR a été désigné en vue de préciser les vues du GCR sur les questions susmentionnées. La liste des questions établie par le Groupe de travail du GCR a également été présentée aux commissions d'études intéressées de l'UIT-R qui sont en train d'étudier

les questions pouvant servir à l'établissement de contributions importantes pour l'étude. L'examen au titre de la Résolution 18 était inscrit à l'ordre du jour des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications entre juin 1995 et novembre 1996.

Des discussions approfondies ont eu lieu sur ces questions entre les membres du Comité. Le Comité du Règlement des radiocommunications a achevé son rapport en novembre 1996, rapport qui sera examiné dans le cadre de l'examen de la Résolution 18. Le Bureau des radiocommunications a également contribué à l'examen et a en outre fourni un appui global (organisation et assistance administrative) aux activités des différents organes du Secteur de l'UIT-R. Comme convenu par la CMR-95, le Bureau a organisé en 1996 et en association avec les organisations concernées, des réunions régionales d'échange d'information dans les trois Régions définies dans le Règlement des radiocommunications de l'UIT.

Le rapport final du Directeur à la CMR-97 devrait être mis au point dans sa version définitive au début de 1997, de manière à pouvoir être diffusé suffisamment longtemps avant la Conférence.

4.11 Résolution 19 de la Conférence de plénipotentiaires

L'étude analytique des coûts des produits et services de l'UIT-R est sur le point d'être achevée (voir le § 4.3). Cette étude visait à déterminer quels sont les produits et services offerts par le BR ou susceptibles de l'être, à en évaluer les coûts directs et indirects, ainsi que les frais généraux, à calculer les bénéfices relatifs pour les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les non-membres, à analyser les coûts des principales étapes du traitement et à trouver des solutions visant à réduire les dépenses et à améliorer la productivité.

Le rapport final sera présenté à la session de 1997 du Conseil.

4.12 Résolutions 32, 33 et 34 de la Conférence de plénipotentiaires

Aux termes de ces Résolutions, il était demandé au Bureau des radiocommunications de collaborer avec le BDT pour prêter assistance à certains pays. Des réunions ont eu lieu en vue de définir les besoins en matière d'assistance et d'apporter un appui technique éventuel. Bien qu'aucune activité précise ne soit prévue pour 1997, il se pourrait que le Bureau soit appelé à fournir une formation spécifique, en particulier dans le domaine de la radiodiffusion.

4.13 Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires

A l'heure actuelle, le BR a examiné, sans proposer de les modifier, les dispositions réglementaires en vigueur visant à assurer l'utilisation efficace des moyens de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophe. Le Bureau a été désigné comme point de liaison pour les travaux d'un comité des Nations Unies sur ce sujet et plusieurs réunions ont eu lieu en 1996. Il est prévu d'organiser, en 1997, une conférence visant à adopter une "Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe". Il se pourrait que le Bureau soit chargé, en tant que coordonnateur technique proposé de la Convention, de tenir à jour et de diffuser des informations appropriées concernant la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

4.14 Résolution 62 de la Conférence de plénipotentiaires

Les instructions concernant l'interprétation pendant les réunions et la traduction de documents et de publications seront suivies dans les limites budgétaires fixées par le Conseil. Le BR s'efforcera de suivre dans la mesure du possible les conclusions du groupe créé par le Conseil en vue d'étudier l'utilisation efficace des langues en ce sens qu'il continuera à "adopter lorsque cela est possible des méthodes plus économiques et acceptables pour les participants". Le rapport du groupe sera distribué pour observations à tous les Membres avant d'être soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 1998; toutefois, les conseillers ont déclaré qu'ils souhaitaient que le Secrétaire général et d'autres personnes intéressées étudient ce qui pourrait être fait pour que l'esprit de ces recommandations puisse se traduire immédiatement dans les faits. Compte tenu de ces considérations et eu égard aux contraintes budgétaires, l'interprétation continuera normalement d'être assurée, en tant que faire ce peut, en anglais, en français et en espagnol sauf si elle est expressément demandée dans d'autres langues de l'Union.

4.15 Résolutions 65 et 66 de la Conférence de plénipotentiaires

Le Bureau et le GCR examinent à intervalles réguliers les questions relatives à l'accès à distance aux informations, aux documents et aux publications de l'UIT-R. Tout est fait pour rendre ces informations et ces documents accessibles, compte tenu des pratiques en vigueur à l'UIT et des ressources disponibles. En particulier, l'affichage sur TIES/ITUDOC/WWW de toutes les Recommandations UIT-R existantes sera poursuivi et achevé, en principe, en 1997.

4.16 Résolution 26 de la CMR-95

Cette Résolution qui énumère des principes applicables à l'incorporation des renvois dans le Règlement des radiocommunications, s'adresse pour l'essentiel aux administrations. Ainsi qu'elle le prévoit, le Directeur fera procéder à l'examen des renvois dans les meilleurs délais avant la CMR-97 et communiquer les résultats aux administrations afin de leur permettre de respecter les dispositions de la Résolution 26.

4.17 Résolution 71 de la CMR-95

Le Bureau, après avoir entrepris l'étude menée au sein du Secteur des radiocommunications sur l'application de l'article S19 du Règlement des radiocommunications et soumis un document d'information à la réunion du GT 8B en octobre 1996, élaborera un nouveau texte pour la réunion des commissions d'études en janvier 1997. Le Bureau continuera à maintenir des contacts avec les organisations internationales concernées telles que l'OACI et l'OMI.

4.18 Résolution 339 de la CMR-95

Les consultations engagées avec l'OMI continueront. Il s'agit en effet de déterminer si l'UIT doit poursuivre la coordination des fréquences des services NAVTEX afin de parvenir à un accord avant la CMR-97.

4.19 Résolution 529 de la CMR-95

Le logiciel nécessaire à la réalisation des essais dont il est question dans la Résolution, compte tenu des critères recommandés, sera élaboré et testé. Pour ce faire, on utilisera les toutes dernières Recommandations de l'UIT-R sur le sujet:

- Recommandation UIT-R BS.705 pour le calcul des diagrammes d'antenne;

- Recommandation UIT-R P.533 pour la prévision des champs;
- Recommandation UIT-R P.842 pour le calcul des valeurs de fiabilité.

Le Bureau et les administrations utiliseront ce logiciel pour tester la procédure de planification.

Ce logiciel fonctionnera sur un PC, permettant ainsi à l'utilisateur de modifier les paramètres, tels que les rapports de protection et d'afficher graphiquement les résultats sur écran.

4.20 Résolution 531 de la CMR-95

Le texte de la Résolution 531 (Chapitre 5 de l'Annexe 1) énumère les conseils et les instructions donnés à l'UIT-R concernant les mesures à prendre au titre du point de l'ordre du jour de la CMR-97 relatif à "l'examen des appendices 30 et 30A". La mise en oeuvre de cette Résolution de la CMR-95 a nécessité des ressources considérables de la part du Bureau en 1996 et il en sera de même en 1997. Les principaux éléments des activités du Bureau sont les suivants:

4.20.1 Règles de procédure (§ 5.3 de la Résolution 531)

Les Règles de procédure qui ont été approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications en 1996 conformément à la décision de la conférence (voir le § 5.3 de l'Annexe 1 à la Résolution) continueront d'être appliquées.

4.20.2 Organisation des exercices de planification (§ 5.4 de la Résolution 531)

Le Bureau continue d'appliquer l'instruction donnée par la conférence d'entreprendre des exercices de planification (en coopération avec les administrations et les commissions d'études). L'équipe d'exercices de planification du SRS composée de collaborateurs du Bureau et d'experts des administrations et de Membres du Secteur de l'UIT-R continue de fournir un appui utile dans le cadre de cet exercice.

Les principales étapes de cet exercice de planification sont les suivantes:

- exercice de planification - étape 1 (modification du Plan existant compte tenu des nouveaux paramètres techniques) (septembre 1996);
- exercice de planification - étape 2 (prévoir des inscriptions dans le Plan pour les "nouveaux" pays Membres de l'UIT et pour les pays ayant un nombre réduit de canaux) (mars 1997);
- exercice de planification - étape 3 (tenir compte, dans la mesure du possible, des modifications au titre de l'article 4) (septembre 1997).

Ces tâches sont entreprises en collaboration avec les administrations ainsi qu'avec les commissions d'études de l'UIT-R.

Afin d'aider le Bureau dans les activités qu'il devra mener à bien puis l'aider ultérieurement à suivre les progrès enregistrés dans l'exercice de planification, le Directeur du BR a convoqué une réunion ouverte à toutes les administrations des Etats Membres de l'UIT et à tous les Membres du Secteur de l'UIT-R. Ce groupe de consultation pour la planification s'est réuni en septembre 1996.

Les résultats de l'exercice de planification qui seront disponibles au début de l'année 1997 seront soumis à la RPC.

4.21 Résolution 713 de la CMR-95

Le BR assistera le Secrétaire général dans la réalisation des études requises sur le transfert possible à l'OMI et à l'OACI des responsabilités relatives à des dispositions opérationnelles pour les services mobile maritime et mobile aéronautique, conformément aux procédures convenues entre ces organisations et l'UIT.

4.22 Résolutions de l'Assemblée des radiocommunications

Le Directeur appliquera les dispositions contenues dans des Résolutions de l'Assemblée des radiocommunications et accomplira en particulier les tâches suivantes:

- présenter un rapport à l'Assemblée de 1997, s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées en ce qui concerne l'appui aux travaux des commissions d'études et l'approbation des Recommandations (Résolution UIT-R 1-1);
- fournir un appui au GCR et faire rapport sur les résultats des travaux (Résolution UIT-R 3-1);
- fournir une assistance aux pays en développement et, à cet effet, coopérer avec les Directeurs des deux autres Bureaux et avec le Secrétaire général (Résolutions UIT-R 7 et 17);
- contribuer aux études concernant les campagnes de mesure de la propagation et diffuser les résultats (Résolutions UIT-R 8 et 27);
- collaborer avec d'autres organisations internationales et régionales (Résolution UIT-R 9);
- poursuivre l'assistance pour la mise en oeuvre du système BASMS (Résolution UIT-R 11-1);
- encourager et favoriser l'accès et l'échange de programmes d'informatique pertinents ainsi que le traitement électronique des documents de l'UIT-R (Résolutions UIT-R 20, 21 et 25-1);
- rechercher des options pour l'étude des questions de réglementation/procédure et rendre compte des résultats à l'Assemblée de 1997 (Résolution UIT-R 38);

Pour obtenir des précisions supplémentaires sur les aspects particuliers des points énumérés, on se reportera aux paragraphes correspondants de ce plan.

5 Publications

5.1 Publications d'ordre réglementaire

Il est prévu de faire paraître, en application des dispositions du Règlement des radiocommunications, les publications suivantes:

- des circulaires hebdomadaires sur papier, sur microfiche et sur disquette;
- 2 CD-ROM contenant des versions actualisées de la LIF;
- 2 CD-ROM contenant des données relatives aux Systèmes de radiocommunications spatiales (SRS);
- 1 édition et 1 mise à jour de la préface à la LIF;
- 1 CD-ROM contenant tous les plans relatifs aux services de Terre.

5.2 Documents de service

Les documents de service dont la liste suit sont décrits dans le Règlement des radiocommunications. En 1997, le Bureau publiera:

- la liste IV (stations côtières)
une édition complète (1 100 pages) et un supplément (200 pages);
- la liste V (stations de navire)
une édition complète (3 000 pages) et trois suppléments (500 pages);
- la liste VI (stations de repérage et stations effectuant des services spéciaux)
une édition complète (1 400 pages);
- la liste VIIA (indicatifs d'appel et identités numériques des stations utilisées dans les services maritimes)
une édition complète (1 500 pages) et trois suppléments (500 pages);
- la liste VIIB (autres indicatifs d'appel)
une édition complète (300 pages) et un supplément (70 pages).

5.3 Recommandations de l'UIT-R

Selon les estimations, 105 nouvelles Recommandations et 88 Recommandations révisées de l'UIT-R seront publiées en 1997. Il est prévu qu'il y aura au total quelque 23 000 pages à traiter pour les trois langues en 1997.

5.4 Contribution pour la CMR-97

Une contribution dans les trois langues sera élaborée pour la CMR-97. On y trouvera toutes les dispositions approuvées par la CMR-95, celles qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1997 et celles qui prendront effet à partir du 1er juin 1998. Ce document d'environ 2 200 pages sera imprimé en format A4.

Etant donné la taille volumineuse du document, chaque administration recevra un exemple gratuit. Les administrations qui ont besoin d'exemplaires supplémentaires sur papier ou sur disquette sont invitées à les acheter (la même politique a été appliquée pour le rapport final du GVE).

5.5 Préparation des manuels

Le programme de publication des manuels pour 1997/1998 est reproduit dans l'Annexe I.

5.6 Publications électroniques

5.6.1 Publications sur CD-ROM et sur disquette

Un grand nombre d'informations continueront à être publiées au moins deux fois par an sur CD-ROM et plus souvent sur disquette. Citons par exemple, pour l'année 1997, la Liste internationale des fréquences, les Plans d'assignation de fréquence aux services de Terre et la liste des systèmes de radiocommunications spatiales qui comprennent tous des données spécifiques, y compris, pour cette dernière publication, des graphiques. On trouve également sur CD-ROM la préface à la Liste internationale des fréquences et d'autres progiciels intéressant les responsables de la gestion des fréquences. Par ailleurs, un CD-ROM de toutes les Recommandations de l'UIT-R en vigueur sera également disponible.

En outre, la Circulaire hebdomadaire et ses sections spéciales paraissent chaque semaine sur papier et sur disquette. La version sur disquette peut être utilisée en association avec les renseignements sur CD-ROM via le progiciel de gestion locale des fréquences.

Les Horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques continueront d'être publiés régulièrement sur disquette.

5.6.1 TIES/ITUDOC

D'importants progrès ont été accomplis en application des dispositions de la Résolution 66 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto et des Résolutions 19 et 20 de l'UIT-R. C'est ainsi que l'on peut désormais consulter via TIES et le WWW, non seulement des informations d'ordre général sur le Secteur mais aussi des publications officielles de l'UIT-R dans l'électronique Bookshop de l'UIT.

Il est désormais possible de consulter par voie électronique:

- la liste complète des Etats Membres et des Membres des Secteurs, c'est-à-dire des exploitations reconnues, des organismes scientifiques ou industriels, des organisations régionales de télécommunication, des organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites, etc.;
- les lettres circulaires concernant le fonctionnement général du Secteur des radiocommunications (CA), les travaux des Assemblées et des commissions d'études (CACE), les projets de Recommandations et de Questions (CAR), les questions maritimes (CM) et les questions d'enregistrement des fréquences au titre du Règlement des radiocommunications (CR);
- les documents relatifs aux travaux du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), des commissions d'études et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions de réglementation et de procédure;
- les documents de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC);
- le texte complet de toutes les Résolutions et de tous les Voeux ainsi que de toutes les Questions qu'examine chaque commission d'études;
- les bases de données accessibles, par exemple la liste des Recommandations et Questions de l'UIT-R, la base de données des stations de navire, avec des questions éventuelles sur des données pertinentes (MARS), les logiciels de gestion des fréquences, etc.;
- la liste des réseaux à satellite (mise à jour toutes les deux semaines) contenant des informations techniques détaillées sur les réseaux à satellite géostationnaire et non géostationnaire et les stations terriennes en cours de coordination, notifiés ou enregistrés. Cette liste fournit aussi des renseignements sur les stations spatiales dans les Plans (AP30, AP30A, AP30B) ainsi que des données soumises en application des Résolutions 33 (CAMR-79) et 46 (CAMR-92);
- la base de données spatiales complète SNS y compris les données graphiques avec des moyens de consultation;
- toutes les Recommandations de l'UIT-R en vigueur.

Le BR se sert en outre d'un certain nombre de bulletins d'information pour communiquer diverses informations, en particulier les documents de réunion en rapport avec tel ou tel groupe de travail ou groupe d'action.

Son budget 1996/1997 ne prévoyant pas d'accorder des ressources spécifiques à ce travail, le BR a dû s'organiser pour utiliser à ces fins les ressources existantes dans la mesure où son programme de

travail le lui permet. En 1997 comme auparavant, les informations les plus récentes seront affichées en priorité.

Conformément aux directives données dans la Circulaire CA/17 (1995), le traitement électronique des documents sera renforcé grâce à la présentation et à l'échange électronique de documents.

Au cours de la période, le BR devrait maintenir et perfectionner ses services de bulletins d'information et de liste d'adresses; de plus, il devrait recourir sensiblement plus à l'affichage de documents sur TIESDOC (tant sur le plan quantitatif que qualitatif).

Toutes les Recommandations UIT-R sont accessibles en ligne en formats WinWord2 et PostScript. Un nouveau format Adobe Acrobat PDF sera ajouté, l'objectif étant d'éviter les difficultés rencontrées lors du téléchargement et de l'impression des documents sur des ordinateurs fonctionnant avec des imprimantes et des systèmes d'exploitation différents. Les Recommandations nouvelles ou nouvellement révisées seront immédiatement mises en ligne après leur approbation.

Les Recommandations de l'UIT-R sont disponibles par l'intermédiaire d'un service de souscription (Recommandations UIT-R en ligne) ou individuellement (Electronic Bookshop de l'UIT).

Un certain nombre de nouvelles publications et de nouveaux documents (voir le Tableau 3) deviendront disponibles en ligne moyennant paiement: par exemple, le Guide de l'utilisateur des services de reportages d'actualités par satellite, le Volume 4 du Règlement des radiocommunications, la publication préliminaire des Recommandations UIT-R découlant des décisions de l'AR-97, la contribution pour la CMR-97 contenant toutes les dispositions "S" du Règlement des radiocommunications qui ont été approuvées par la CMR-95 et les Actes finals de la CMR-97.

TABLEAU 3

Publication	Format	Nombre de pages/langue
Guide de l'utilisateur des services de reportages d'actualités par satellite - En ligne	PDF	200
Recommandations UIT-R actuellement en vigueur - CD-ROM*	PDF & WinWord	7 500 7 500
Recommandations UIT-R maintenant en vigueur - En ligne/Bookshop	PDF	7 500
Volume 4 du Règlement des radiocommunications - Bookshop	PDF	500

Publication	Format	Nombre de pages/ langue
Contribution pour la CMR-97 – En ligne	PDF & WinWord	2 200 2 200
Manuels - En ligne/Bookshop	PDF	800
Publication préliminaire des Recommandations UIT-R (AR-97) découlant des décisions de l'AR-97 – En ligne/Bookshop	PDF & WinWord	2 500 2 500
Actes finals de la CMR-97 – En ligne	PDF & WinWord	1 000 1 000
* Le Secrétariat général prépare actuellement le CD-ROM mais son contenu devra être vérifié par le BR.		

6 Missions et formation en cours d'emploi

En 1997, les missions devraient se répartir comme suit:

Prévisions	Nombre de missions	Nombre de jours de mission
Participation aux réunions des institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent de questions de télécommunication et autres	4	30
Participation aux réunions des organisations régionales de télécommunication	7	30
Participation aux réunions régionales d'information	6	25
Participation aux réunions de conférences et de colloques non organisés par l'UIT	10	35
Participation aux réunions d'appui technique et administratif aux réunions des commissions d'études se déroulant hors de Genève	8	83
Conférencier dans les séminaires de formation organisés par le BR sur la gestion des fréquences et les questions connexes	20	97
Formation en cours d'emploi	10	40
Autres (assistance aux pays en développement, expositions TELECOM, Conférences régionales ou mondiales de développement)	2	20

7 Questions de personnel

Le personnel du Bureau des radiocommunications occupe 150 postes, dont 78 relèvent de la catégorie professionnelle (P et D) et 72 de la catégorie des services généraux (G). Conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UIT, ces collaborateurs sont recrutés selon trois différents types de contrat: permanent, MRT ou à durée déterminée. En application des dispositions des Résolutions 1071 et 1088 du Conseil qui prévoient l'attribution de crédits budgétaires additionnels pour résorber l'arriéré des fiches de notification concernant les services spatiaux et la charge de travail imputable aux activités post-conférence jusqu'à la fin de 1997, 9 postes de la catégorie des services généraux et 7 postes de la catégorie professionnelle ont été créés temporairement.

Certains des emplois mentionnés ci-dessus sont vacants ou se libéreront, principalement en raison de départs à la retraite en 1996 ou en 1997. Au 1er janvier 1997, 2 emplois demeuraient vacants. Deux collaborateurs de la catégorie professionnelle et deux de la catégorie des services généraux prendront leur retraite en 1997.

Le Bureau des radiocommunications peut recruter du personnel de renfort au bénéfice de contrats à durée déterminée. En 1997, à l'exception du personnel de renfort supplémentaire engagé en vue de résorber le retard accumulé et d'effectuer les travaux post-conférence, le BR recrutera également du personnel supplémentaire pour aider les départements des commissions d'études en vue de la préparation et de la mise en oeuvre des décisions prises lors des réunions de l'UIT-R mais aussi pour fournir une assistance informatique aux utilisateurs du BR.

Les effectifs du BR devraient se répartir comme suit en 1997:

	D1 (Postes)	P (Postes)	G (Postes)	Personnel P (courte durée) mois/homme	Personnel G (courte durée) mois/homme
BRDIR ⁽¹⁾		2	9		22
SSD ⁽²⁾	1	20	19	55	77
TSD ⁽³⁾	1	25	36		33
RIS ⁽⁴⁾	1	20	2	22	22
SGA ⁽⁵⁾	1	2	3		22
SGB ⁽⁵⁾	1	3	3		22
Total	5	72	72	77	198

(1) Personnel engagé pour une courte durée afin d'aider à organiser les réunions de l'UIT-R.

(2) Personnel engagé pour une courte durée en vue de résorber le retard et la charge de travail post-CMR-95.

(3) Personnel engagé pour une courte durée afin d'aider à préparer les publications.

(4) Personnel engagé pour une courte durée afin de s'acquitter de la charge de travail post-CMR-95.

(5) Personnel engagé pour une courte durée afin d'aider à organiser les réunions des commissions d'études des radiocommunications.

8 Questions financières

8.1 Budget général de l'UIT-R

Le budget actuel 1996-1997 du Secteur des radiocommunications a été arrêté par le Conseil à sa session de 1995 dans la Résolution 1071. Il a été complété par la Résolution 1088 en 1996.

Le **Tableau 4** donne les prévisions de la ventilation des dépenses résultant des activités prévues pour le Secteur au 30 septembre 1996 et indique la situation escomptée au 31 décembre 1997.

8.2 Budget des commissions d'études des radiocommunications

Le principe d'un budget biennal pour chaque commission d'études des radiocommunications qui devra être géré par les Présidents des commissions d'études avec l'aide des collaborateurs du Bureau a été appliqué de façon satisfaisante en 1996, après consultation des Présidents et Vice-Présidents. Le budget des commissions d'études a été établi à partir des prévisions concernant le volume de travail et notamment le nombre de réunions et le volume de documents à publier.

Le **Tableau 5** donne les prévisions de la ventilation des dépenses prévues pour chaque Commission d'études au 30 septembre 1996 et indique la situation escomptée au 31 décembre 1997.

TABEAU 4

Projet de plan financier du Secteur des radiocommunications pour 1996-1997

COUTS DIRECTS		CMR	AR	Res. 18	Seminaires	RRB	GCR	Commissions d'études	BR	TOTAL
DEPENSES DE PERSONNEL : personnel permanent, au bénéfice d'un contrat de durée déterminée, personnel de renfort recruté pour une courte durée interprètes et autres dépenses de personnel (assurance, heures supplémentaires, etc.)	Ressources 1996-97	1'670'267	482'134	373'520	199'500	305'570	304'802	3'043'036	48'192'000	54'570'829
	Dépenses 30.09.96	694	309	41'007	0	42'235	69'547	42'1419	18'841'810	19'417'021
	Dépenses prévues au 31.12.97	1'503'240	289'280	190'140	143'550	189'556	152'401	2'363'569	44'977'000	49'808'736
	Solde escompté au 31.12.97	167'027	192'854	183'380	55'950	116'014	152'401	679'467	3'215'000	4'762'093
AUTRES COUTS DIRECTS : missions, services contractuels, services logistiques, équipement, autres achats, services	Ressources 1996-97	250'500	149'000	0	436'135	414'080	48'000	820'000	2'115'000	4'232'715
	Dépenses 30.09.96	915	3'648	34'416	116'193	141'278	0	290'420	545'599	1'132'469
	Dépenses prévues au 31.12.97	272'950	89'400	88'416	493'635	333'168	24'000	599'317	1'916'500	3'817'386
	Solde escompté au 31.12.97	-22'450	59'600	-88'416	-57'500	80'912	24'000	220'683	198'500	415'329
DIVERS	Ressources 1996-97	19'000	6'000	0	10'000	7'000	4'000	25'000	40'000	111'000
	Dépenses 30.09.96	2'740	0	0	217	904	702	8'096	8'096	20'755
	Dépenses prévues au 31.12.97	17'100	3'600	0	9'000	2'674	2'000	23'000	37'000	94'374
	Solde escompté au 31.12.97	1'900	2'400	0	1'000	4326	2'000	2'000	3'000	16'626

Total des coûts directs		CMR	AR	Res. 18	Seminaires	RRB	GCR	Commissions d'études	BR	TOTAL
Dépenses de personnel, autres coûts directs et divers	Ressources 1996-97	1'939'767	637'134	373'520	645'635	726'650	356'802	3'888'036	50'347'000	58'914'544
	Dépenses 30.09.96	4'349	3'957	75'423	116'410	184'417	70'249	719'935	19'395'505	20'570'245
	Dépenses prévues au 31.12.97	1'793'290	382'280	278'556	646'185	525'398	178'401	2'985'886	46'930'500	53'720'496
	Solde escompté au 31.12.97	146'477	254'854	94'964	-550	201'252	178'401	902'150	3'416'500	5'194'048

COUTS FACTURES

	CMR	AR	Res. 18	Seminaires	RRB	GCR	Commissions d'études	BR	TOTAL
Traduction, dactylographie et reproduction de documents	1'711'000	1'018'000	60'000	42'000	128'000	85'000	401'700	3'498'000	10'559'000
	45'045	0	49'334	7'099	30'312	51'501	121'288	819'800	2'215'976
Dépenses prévues au 31.12.97	1'705'580	712'600	50'000	25'000	80'198	83'800	340'454	1'749'000	7'810'722
Solde escompté au 31.12.97	5'420	305'400	10'000	17'000	47'802	1'200	612'456	1'749'000	2'748'278

	CMR	AR	Res. 18	Seminaires	RRB	GCR	Commissions d'études	BR	TOTAL
TOTAL GÉNÉRAL									
Ressources 1996-97	3'650'767	1'655'134	433'520	687'635	854'650	441'802	7'386'036	60'906'000	69'473'544
Dépenses 30.09.96	49'394	3'957	124'757	123'509	214'729	121'750	1'539'735	21'611'481	22'786'221
Dépenses prévues au 31.12.97	3'498'870	1'094'880	328'556	671'185	605'596	262'201	4'734'886	54'741'222	61'531'218
Solde escompté au 31.12.97	151'897	560'254	104'964	16'450	249'054	179'601	2'651'150	6'164'778	7'942'326

TABEAU 5

**Projet de plan financier pour les commissions d'études du
Secteur des radiocommunications, 1996-1997**

		CE 1	CE 3	CE 4	CE 7	CE 8	CE 9	CE 10	CE 11	RPC	CS	CVC	TOTAL
COUTS DIRECTS													
DEPENSES DE PERSONNEL :													
	Ressources 1996-97	186'670	272'685	253'964	272'685	388'553	290'828	272'685	297'261	561'229	264'517	155'659	3'216'736
	Dépenses au 31.10.96	65'757	0	62'075	38'622	76'040	92'872	45'076	128'669	74'544	61'157	0	644'812
	Dépenses prévues au 31.12.97	130'861	68'716	98'380	166'480	328'320	161'835	104'342	154'985	528'849	101'207	64'041	1'908'016
	Solde escompté au 31.12.97	-9'948	203'969	93'509	67'583	-15'807	36'121	123'267	13'607	-42'164	102'153	91'618	663'908
AUTRES COUTS DIRECTS :													
	Ressources 1996-97	34'250	82'200	61'650	82'200	116'450	82'200	82'200	95'900	20'550	6'850	6'850	671'300
	Dépenses au 31.10.96	33'616	5	27'145	6'000	36'774	47'998	11'999	25'668	4'500	5'431	0	199'136
	Dépenses prévues au 31.12.97	37'616	14'758	24'513	24'500	79'274	92'439	33'999	39'418	10'500	12'931	2'000	371'948
	Solde escompté au 31.12.97	-36'982	67'437	9'992	51'700	402	-58'237	36'202	30'814	5'550	-11'512	4'850	100'216

		SG 1	SG 3	SG 4	SG 7	SG 8	SG 9	SG 10	SG 11	CPM	SC	CVC	TOTAL
Total des coûts directs													
	Ressources 1996-97	220'920	354'885	315'614	354'885	505'003	373'028	354'885	393'161	581'779	271'367	162'509	3'888'036
	Dépenses au 31.10.96	99'373	5	89'220	44'622	112'814	140'870	57'075	154'337	79'044	66'588	0	843'948
	Dépenses prévues au 31.12.97	168'477	83'474	122'893	190'980	407'594	254'274	138'341	194'403	539'349	114'138	66'041	2'279'964
	Solde escompté au 31.12.97	-46'930	271'406	103'501	119'283	-15'405	-22'116	159'469	44'421	-36'614	90'641	96'468	764'124

COUTS FACTURES												
	SG 1	SG 3	SG 4	SG 7	SG 8	SG 9	SG 10	SG 11	CPM	SC	CVC	TOTAL
Traduction, dactylographie et reproduction de documents	310'405	230'065	551'425	310'405	752'275	350'575	310'405	631'765	389'955	139'555	40'170	4'017'000
Ressources 1996-97												
Dépenses au 31.10.96	165'187	61'013	83'970	48'210	426'710	164'935	36486	161'637	42'950	21'412	375	1'212'885
Dépenses prévues au 31.12.97	194'553	7'350	245'611	88'965	936'990	228'371	106969	263'040	79'725	63'620	40'350	2'192'378
Solde escompté au 31.12.97	-49'335	161'702	221'844	173'230	-611'425	-42'731	166950	207'088	267'280	54'523	-555	611'737

TOTAL GÉNÉRAL												
	SG 1	SG 3	SG 4	SG 7	SG 8	SG 9	SG 10	SG 11	CPM	SC	CVC	TOTAL
Ressources 1996-97	531'325	584'950	867'039	665'290	1'257'278	723'603	665'290	1'024'926	971'734	410'922	202'679	7'905'036
Coûts directs et coûts facturés	264'560	61'018	173'190	92'832	539'524	305'805	93'561	315'974	121'994	88'000	375	2'056'833
Dépenses prévues au 31.12.97	363'030	90'824	368'504	279'945	1'344'584	482'645	245'310	457'443	619'074	177'758	106'391	4'472'342
Solde escompté au 31.12.97	-96'265	433'108	325'345	292'513	-626'830	-64'847	326'419	251'509	230'666	145'164	95'913	1'375'861

ANNEXE I

Manuels de l'UIT-R

Quatre Manuels ont été publiés en 1996. Il est prévu de faire paraître en 1997 et 1998 les 15 Manuels suivants (soit au total environ 2 900 pages):

Titre	Devrait être publié en 1997	Devrait être publié en 1998	Nombre de pages estimé
L'ionosphère et ses effets sur la propagation des ondes radioélectriques sur les trajets de Terre et Terre-espace dans les bandes d'ondes myriamétriques à centimétriques	X		150
Signaux horaires et fréquences étalon	X		100
Faisceaux hertziens numériques	X		400
Conception des systèmes de radiodiffusion en ondes décamétriques	X		120
Manuel sur le télétexte	X		600
Signaux de télévision numérique à l'intérieur des studios: codage et interface	X		80
Données de propagation radioélectrique pour l'évaluation des signaux susceptibles de causer des brouillages et pour l'évaluation de distances de coordination		X	150
Données de propagation radioélectrique à utiliser pour l'établissement de prévisions relatives aux communications sur des trajets de Terre		X	150
Prévisions de fonctionnement et évaluation en temps quasi réel de la variabilité ionosphérique dans les radiocommunications		X	100
Conception des systèmes à ondes kilométriques et hectométriques	X		120
Communications mobiles par satellite	X		300
Communications terrestres mobiles (y compris accès sans fil)	X		500
Manuel sur les communications par satellite (service fixe par satellite)		X	650
Techniques informatisées pour la gestion du spectre (version anglaise en 1997)	X	X	200
Radiodiffusion numérique de Terre		X	130
NOTE - Les dates données sont celles de la publication dans les trois langues de travail (anglais, français et espagnol).			

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

(estimation)

publication anticipée

publication anticipée

pub.anticipée

publi. anticipée

coord.

Coordination

Plans

96 (provisoire)

(provisoire)

(provisoire)

Coordination

Publ.anticipée